

MESSAGE

DE S.E.M. JEAN MARIE LE GUEN

DES LIENS INDÉFACTIBLES

La France sait combien la Commission de l'océan Indien (COI) est essentielle à la cohésion et au développement de l'Indianocéanie. C'est la raison pour laquelle elle n'a jamais relâché son soutien et son attachement à l'organisation au cours de ces trente dernières années. La COI est aujourd'hui plus solide que jamais, comme l'attestent l'intérêt qu'elle suscite au-delà de sa zone d'influence et le renforcement de ses principaux projets.

Aussi, assurer la présidence française de la COI à la suite d'André Vallini a été pour moi un honneur et une grande satisfaction, en particulier en cette année 2016 qui aura été importante sous beaucoup d'aspects.

La COI a accueilli en juillet dernier un nouveau Secrétaire général en la personne de M. Hamada Madi, dont la riche expérience au service de l'Union des Comores constitue la meilleure garantie d'une gestion efficace et inclusive de toute la diversité de l'Indianocéanie. Je tiens par ailleurs à souligner l'apport unanimement reconnu de son prédécesseur, M. Jean Claude de l'Estrac.

2016 a aussi été l'année du rapprochement entre la COI et l'Organisation internationale de la Francophonie. Il permettra de mieux bénéficier d'un autre atout de la COI : une langue commune apte à faciliter les échanges.

La France se réjouit également des avancées obtenues dans les domaines de l'environnement, de la sécurité et du développement économique, qui constituaient les trois priorités de sa présidence :

- la COI a engagé la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, et notamment des objectifs environnementaux fixés par la COP 21, avec l'aide précieuse de l'Union européenne. Les projets COI-ENERGIES, COI-Biodiversité et COI-ISLANDS connaissent actuellement leur plein développement. Un accord de partenariat a récemment été signé avec l'Agence française de développement dans le domaine de l'efficacité énergétique. Enfin, une conférence sur l'Économie bleue, tenue en décembre dernier à La Réunion, a tracé les axes d'intervention en matière de gestion et de mise en valeur des aires maritimes ;
- dans un monde devenu plus incertain, la COI n'a pas hésité à s'impliquer davantage dans le domaine de la sécurité. Outre les développements positifs du projet de sécurité maritime MASE, la COI s'emploie à présent à rapprocher les compétences afin d'assurer une meilleure protection des citoyens de l'Indianocéanie. La France soutient cette orientation ;
- la COI s'est également pleinement investie dans les domaines de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de la connectivité, avec les chantiers structurants du numérique, du maritime et de l'aérien, sans oublier le développement des échanges intra-communautaires, notamment de denrées agricoles.

Après plus de trente années d'existence, la COI peut s'enorgueillir de ses succès et des liens indéfectibles tissés entre ses cinq pays membres. Forte de son bilan, elle doit envisager l'avenir avec confiance et ne pas s'interdire de réfléchir à son évolution au service de l'ensemble des populations de l'Indianocéanie.

L'année qui s'annonce, et qui verra l'île Maurice reprendre le flambeau de la présidence annuelle, sera sans nul doute celle d'un nouveau renforcement du rôle international de la COI. La France continuera à appuyer résolument cette dynamique.

*“La COI est
aujourd’hui plus
solide que jamais”*



S.E.M. Jean Marie Le Guen

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des
Affaires étrangères et du Développement
international de la République française,
chargé du Développement et de la Francophonie
Président du Conseil de la COI

MESSAGE

DE S.E.M. HAMADA MADI

UNE CERTAINE IDÉE DE LA COI

Pour une commission paritaire de rang ministériel, la Commission de l'océan Indien (COI) devient chaque jour plus nécessaire. Elle est même devenue, sur de nombreux fronts, incontournable.

C'est pourquoi, au-delà de la présentation de nos activités conduites en 2016, ce rapport annuel a pour objectif de montrer de manière simple la valeur ajoutée de notre organisation. Je ne me lasserai pas de le répéter, la COI nous est utile parce qu'elle fédère nos États et nos peuples autour de grands enjeux d'intérêt communs. Elle est importante parce qu'elle fait entendre la voix de nos îles en Afrique comme sur la scène internationale. Elle est nécessaire parce qu'elle agit concrètement en faveur du développement durable grâce à l'engagement des États membres et au soutien de ses partenaires. Ce faisant, nous avons fait le choix de présenter nos actions en fonction des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par les 193 pays des Nations unies. Voilà au passage une preuve de la portée de notre organisation : la COI contribue, souvent très activement, à la réalisation de ces ODD. Mieux encore, nos actions portent généralement sur la réalisation de plusieurs ODD à la fois.

Parce que la COI est en mesure de porter la nécessaire dimension régionale pour mener une lutte à armes égales face au terrorisme, aux réseaux criminels et à la piraterie maritime, elle doit encore amplifier son action en faveur de notre sécurité. C'est la priorité de mon mandat.

La stabilité est une composante essentielle de notre sécurité. A cet égard, la COI a joué pleinement son rôle politique en relançant l'Association des parlementaires des pays membres de la COI (AP-COI) et en envoyant des missions d'observation lors des scrutins nationaux aux Comores et aux Seychelles. La présence parmi nous, en tant qu'observateur, de la République populaire de Chine depuis février 2016 exprime également l'attractivité croissante de la COI dans un océan Indien au cœur des échanges mondiaux.

La sécurité collective, c'est aussi garantir l'accès de tous à une nourriture de qualité en quantité suffisante. Madagascar a la capacité d'être le « grenier » de la région. Pour que ce potentiel puisse s'exprimer au bénéfice des Malgaches eux-mêmes comme de tous les Indianocéaniens, la COI a élaboré, avec le concours actif de la FAO, un programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN). Pour le faire fonctionner, une Unité régionale de coordination sera implantée à Antananarivo comme stipulé dans l'accord de siège signé avec le gouvernement de la Grande Ile en février 2016.

Autre front essentiel, celui de la sécurité sanitaire. Nos îles, particulièrement vulnérables aux risques épidémiques, agissent collectivement à travers le Réseau SEGA-One Health de la COI. Ce réseau de médecins et d'épidémiologistes travaille de manière intégrée sur la santé humaine et la santé animale. Il a, à nouveau, démontré sa grande utilité en 2016 pour faire face à des épisodes de fièvre aphteuse dans nos pays comme pour assurer une veille efficace et prémunir l'Indianocéanie face aux risques d'épidémies de Zika et d'Ebola.

Enfin, les effets du changement climatique sur nos îles aux écosystèmes riches et fragiles sont aussi vecteurs d'insécurité économique et sociale. En agissant pour la gestion responsable de nos ressources marines et côtières et pour la préservation de nos milieux naturels, la COI a à cœur de créer les conditions d'un progrès respectueux des équilibres écologiques que nous ne pouvons ignorer.

Ce ne sont là que quelques exemples significatifs de notre action en 2016 dont les activités vous sont présentées plus en détail dans les pages qui suivent. A ce bilan flatteur, je tiens à associer mon prédécesseur, Jean Claude de l'Estrac, dont le mandat à la tête du Secrétariat général a marqué l'organisation. Ce rapport annuel est aussi le sien.

Qu'il me soit permis également de saluer ici nos partenaires au développement sans lesquels la COI ne serait pas en mesure d'accomplir tout l'éventail de ses missions ni, sans doute, de faire vivre avec l'intensité voulue la solidarité entre nos îles.

Pour ma part, je suis honoré d'avoir été choisi l'an passé par nos États membres pour diriger cette institution originale, attachante et profondément humaine. A sa tête, je remplirai la mission qui m'est confiée avec l'ambition de consolider les fondations de notre communauté îlienne qui dispose, n'en doutons jamais, des atouts nécessaires pour être un havre de paix, de stabilité et de croissance durable, c'est-à-dire un exemple pour l'Afrique et le monde.

*“La COI est
devenue
incontournable”*



S.E.M. Hamada Madi

Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien



5 ÉTATS MEMBRES

Union des Comores
France / Réunion
Madagascar
Maurice
Seychelles

5,5 M DE KM²
de zones économiques
exclusives

48 PROJETS

de coopération et de
développement
depuis sa création



26 M
d'habitants

LA COI EN BREF

254 M€
de financements
depuis sa création

+10
organisations
internationales
partenaires

QUI SOMMES-NOUS?

Créée en 1982 et institutionnalisée en 1984, la Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. En effet, les États insulaires sont particulièrement vulnérables aux chocs externes, qu'ils soient économiques et financiers, climatiques et écologiques, alimentaires et énergétiques. La COI a donc pour mission de fédérer les forces, de mutualiser les moyens, de sensibiliser aux défis particuliers des îles en développement ou encore de promouvoir l'Indianocéanie, cette région d'une diversité humaine, culturelle et naturelle unique.

La COI donne corps à la solidarité régionale grâce au soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux qui financent et appuient ses projets de coopération. Les projets mis en œuvre par la COI couvrent un large éventail de secteurs : changement climatique, pêche, sécurité maritime, connectivité, souveraineté alimentaire, éducation, culture, santé publique...

Cette expérience accumulée pendant plus de trois décennies fait de la COI un acteur incontournable disposant d'une expertise reconnue dans de nombreux domaines du développement durable, notamment en matière de gestion des ressources marines et côtières. Sollicitée sur plusieurs fronts, la COI anime l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature mais ambitieuse par choix.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général de la COI, basé à Ebène, Maurice, est le cœur de l'organisation régionale. Chargé de traduire en actions l'ambition et les décisions de ses États membres, le Secrétariat général anime au quotidien la coopération régionale, suit la mise en œuvre des projets de développement et interagit avec les organisations et partenaires régionaux et internationaux.

Le Secrétariat général est dirigé par S.E.M. Hamada Madi qui est devenu en juillet 2016 le septième Secrétaire général de l'organisation. Il est soutenu dans sa tâche par un directeur auprès du Secrétariat général, M. François Vuillemin en poste depuis juillet 2013, et de cinq chargés de mission qui dirigent les Domaines d'intervention. Les chargés de mission, nommés par chaque État membre, sont les maîtres d'œuvre opérationnels de la COI et s'appuient sur l'expertise des équipes techniques des projets et des points focaux nationaux.

L'action de la COI s'articule autour d'un Plan de développement stratégique (PDS), décliné en quatre axes (voir ci-contre), qui est arrivé à échéance en 2016. Un nouveau PDS pour la période 2017-2020 sera proposé au Conseil des ministres de la COI.

AU CŒUR DES OPÉRATIONS

Axe stratégique 1 – Une force politique et diplomatique au service du développement humain

- Domaine d'intervention 1 – Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité
Chargée de mission : Mme Koulthoum Djamadar

Axe stratégique 2 – Un espace régional sécurisé vecteur de croissance économique intelligente

- Domaine d'intervention 2 – Espace économique et infrastructures régionales
Chargée de mission : M. Raj Mohabeer
- Domaine d'intervention 3 – Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisation et valorisation économique
Chargée de mission : M. Luc Ralaimarindaza

Axe stratégique 3 – Un environnement insulaire et océanique commun, résilient et durable

- Domaine d'intervention 4 – Environnement durable et changement climatique
Chargée de mission : Mme Gina Bonne

Axe stratégique 4 – L'Indianocéanie, son identité et sa promotion

- Domaine d'intervention 5 – Identité indianocéanique et valorisation des ressources humaines et naturelles
Chargée de mission : Mme Véronique Espitalier-Noël

LES INSTANCES

La COI est au service de ses États membres. Elle est l'expression de leur volonté de coopérer dans les secteurs d'intérêt commun.

Le Conseil des ministres, qui se réunit une fois par an, est l'instance décisionnelle suprême. Il réunit les ministres des Affaires étrangères des pays membres. Pour l'année 2016, c'est le Secrétaire d'État français au Développement et à la Francophonie qui occupe la présidence du Conseil de la COI.

Le Comité des Officiers permanents de liaison est une instance de premier niveau chargée de suivre l'exécution des décisions du Conseil des ministres en étroite collaboration avec le Secrétariat général.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement se réunit tous les quatre ans. Il fixe le cap de la COI et il définit les grandes orientations politiques de l'organisation. Le dernier Sommet de la COI s'est tenu en août 2014 aux Comores.

© Matt's Adriann Photography/ Mathieu Andrianarivo/ COI Ebène Janvier 2017



L'équipe de la COI à Ebène (Maurice)

LES PROJETS DE LA COI

La COI met en œuvre une dizaine de projets de coopération. Certains d'entre eux dépassent le cadre géographique de l'Indianocéanie notamment dans les domaines des pêches et de la sécurité maritime pour lesquels la COI travaille en étroite collaboration avec les organisations régionales d'Afrique orientale et australe. Le tableau ci-après et la carte ci-contre mettent en lumière les champs d'intervention de la COI ainsi que son rayonnement géographique.

Domaines d'intervention	Projet	Bailleur
DI-1 - Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité	Veille sanitaire	Agence française de développement
	Projet multisectoriel d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du genre (PMATG-COI)	Banque africaine de développement
DI-2 - Espace économique et infrastructures régionales	Projet d'appui à l'intégration régionale (PAIR) et Projet d'appui au Comité interrégional de coordination (CIRC)	Union européenne
	Sécurité maritime (MASE - rés. 4 & 5)	Union européenne
DI-3 - Pôles de croissance régionale bleue et verte, spécialisation et valorisation économique	SmartFish	Union européenne
	Plan régional de surveillance des pêches (PRSP)	Union européenne
	SWIOFISH 1	Banque mondiale
DI-4 - Environnement durable et changement climatique	Biodiversité	Union européenne
	ISLANDS	Union européenne
	Suivi de la sécurité et de l'environnement en Afrique (MESA - volet régional surveillance et gestion marines)	Union européenne
	Gestion durable des zones côtières (GDZCOI)	Fonds français pour l'environnement mondial
DI-5 - Identité indianocéanique et valorisation des ressources humaines et naturelles	ENERGIES	Union européenne

CARTOGRAPHIE DES PROJETS DE LA COI EN 2016



* Pays partenaires / associés mais pas bénéficiaires financiers

NOS ÎLES, NOTRE IDENTITÉ : L'INDIANOCÉANIE

Les géographes nous ont oubliés.

L'absence de toponyme pour désigner notre région des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien est, en quelque sorte, l'expression d'une négation : nos îles jetées au large de l'Afrique orientale ne formeraient pas un tout cohérent à l'inverse des Caraïbes, de la Polynésie, de la Micronésie, de la Mélanésie ou encore de la Macaronésie.

Heureusement, il y a le poète.

L'écrivain mauricien Camille de Rauville évoque pour la première fois, dans les années soixante à Antananarivo, ce qu'il appelle « *indianocéanisme* », c'est-à-dire « *le climat, le métissage psychique commun aux divers pays et races mêlées qui composent le substrat des îles australes de l'océan Indien et qui se manifeste à travers le brassage de leurs ethnies, de leurs coutumes, de leurs pensées et croyances ainsi que de leur(s) littérature(s)* ». Pour lui, le Sud-Ouest de l'océan Indien présente « *des caractéristiques propres à ces terres reliées depuis un, deux ou trois siècles en un archipel où les diversités ne contrecarrent point les convergences* ».

La Commission de l'océan Indien a extirpé de nos mémoires cette pensée littéraire pour donner un nom aux îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : l'Indianocéanie.

Ce mot dit ce que nous sommes : une communauté d'hommes et de femmes fièrement insulaires, reliés par la géographie et plus encore par l'histoire, par des généalogies entremêlées, des influences culturelles partagées et par un destin commun.

Oui, l'Indianocéanie a une identité qui lui est propre. Nous ne le savions peut-être pas assez pour oser le dire au monde. C'est pourquoi la COI, soucieuse d'insuffler une âme à la coopération régionale et de faire valoir la singularité et la proximité de ses pays membres, a organisé un premier colloque sur « l'Indianocéanie, socle et tremplin de notre devenir » en 2013.

Cette rencontre régionale a été le point de départ d'un fabuleux projet qui a fédéré directement une quinzaine de chercheurs de nos îles et une centaine de personnes sur le terrain. Il en est sorti un ouvrage, « *Patrimoines partagés* », publié en février 2016 par la COI avec le concours de la Préfecture de La Réunion et du ministère français des Affaires étrangères. On y lit, autant qu'on y voit à travers de belles images, les traits communs en Indianocéanie qu'il s'agisse des similitudes architecturales, culinaires et musicales ou encore de l'imaginaire pétri des mêmes influences. Cet ouvrage témoigne aussi du potentiel de développement que représente l'extraordinaire richesse humaine et naturelle de l'Indianocéanie, notamment grâce au tourisme.

Aujourd'hui, l'Indianocéanie est moins un concept qu'un nom approprié et utilisé par de plus en plus de personnes pour désigner notre région ou signifier leur appartenance à celle-ci.

La COI continuera de promouvoir ce mot porteur d'une aspiration légitime à exister. Ainsi apparaîtra-t-il, peut-être, dans le dictionnaire... et sur les cartes des géographes.

NOTRE PATRIMOINE EN IMAGES

Conformément à sa volonté de promouvoir l'Indianocéanie, la COI a poursuivi et amplifié, durant toute l'année 2016, sa collaboration avec l'Iconothèque historique de l'océan Indien (IHOI) basée à La Réunion. Cette banque d'images qui rassemble plus de 20 000 clichés et illustrations sur une plateforme numérique ambitionne de valoriser la mémoire iconographique des îles de l'océan Indien, « là où l'écrit est muet et le souvenir perdu ». La COI en tant que gardienne et défenseur de l'identité indianocéanique s'applique à ce que l'IHOI soit une véritable porte ouverte sur les mémoires iconographiques de l'océan Indien. 2016 a vu la formation des points focaux nationaux déjà nommés en 2015. La signature d'une convention de partenariat avec tous les États membres, à l'image de celle entre le Conseil départemental de La Réunion et les Archives nationales des Seychelles (SNA), constitue la prochaine étape. La réunion entre la COI, l'IHOI et le ministère des Arts et de la Culture de Maurice en décembre 2016 est un premier pas dans ce sens.



Carte de l'Océan Oriental ou Mer des Indes pour servir à l'Histoire Générale des Voyages, Jacques-Nicolas Bellin, 1746

2016 EN IMAGES

18|02



SIGNATURE DE L'ACCORD DE SIÈGE POUR L'UNITÉ RÉGIONALE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (URSAN) ENTRE LA COI ET LE GOUVERNEMENT DE MADAGASCAR, AU PALAIS PRÉSIDENTIEL D'IAVOLOHA

de g. à d. : S.E. Mme Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de Madagascar ; S.E.M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI ; S.E.M. Dominique Rakotozafy, ministre malgache de la Défense



31^e CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI À LA RÉUNION

La France a pris la présidence du Conseil de la COI et le Conseil a désigné S.E.M. Hamada Madi comme successeur de S.E.M. Jean Claude de l'Estrac à la fonction de Secrétaire général.

de g. à d. : S.E.M. Mohamed Abdoukarim, ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores ; S.E. Mme Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de Madagascar ; S.E.M. André Vallini, secrétaire d'État français au Développement et à la Francophonie ; S.E.M. Jean Claude de l'Estrac ; S.E.M. Etienne Sinatambou, ministre mauricien des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international ; S.E.M. Joël Morgan, ministre des Affaires étrangères et des Transports des Seychelles.

04|05



CONFÉRENCE CONSTITUANTE DE L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DES PAYS MEMBRES DE LA COI

« Photo de famille » des parlementaires des États membres et des représentants de la COI

12|07



VISITE DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES NOUVELLEMENT ÉLU

de g. à d. : S.E.M. Assoumani Azali, président de l'Union des Comores ; S.E.M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général sortant de la COI ; S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général désigné de la COI

11|03



VISITE À LA COI DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

de g. à d. : S.E.M. Narson Rafidimanana, ministre malgache du Commerce et de l'Industrie et ministre des Ressources halieutiques et de la Pêche p.i. ; S.E. Mme Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de Madagascar ; S.E.M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI ; S.E.M. Hery Rajaonarimampianina, président de la République de Madagascar ; S.E.M. Rivo Rakotovoao, ministre d'État chargé des Projets présidentiels et de l'Aménagement du territoire ; S.E.M. Alain Wong, ministre mauricien de la Fonction publique

26|03



VISITE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE

Déjeuner convivial en l'honneur de S.E. Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, après une réunion de travail au siège de la COI. Au mois de juin, au siège de l'OIF, S.E.M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI et S.E. Mme Michaëlle Jean ont signé un Mémorandum d'entente qui définit les axes d'une coopération renforcée entre la COI et l'OIF : stabilité politique et renforcement des institutions démocratiques, progrès économique et social et développement durable dans l'Indianocéanie.

13|07



PASSATION DES POUVOIRS AU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI

Arrivé au terme de son mandat de 4 ans, S.E.M. Jean Claude de l'Estrac a laissé la place à son successeur S.E.M. Hamada Madi à la tête de la COI. Cette cérémonie était marquée par la présence de trois chefs d'État et de nombreuses personnalités des pays membres.

de g. à d. : S.E.M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général sortant de la COI ; S.E.M. Hery Rajaonarimampianina, président de la République de Madagascar ; S.E. Mme Ameenah Gurib-Fakim, présidente de la République de Maurice ; S.E.M. Assoumani Azali, président de l'Union des Comores ; S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général entrant de la COI

31|08



VISITE À LA COI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO

M. Patrice Talla-Takoukam, représentant de la FAO à Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles, et M. José Graziano da Silva, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) entourés de l'équipe de la FAO qui collabore au projet SmartFish de la COI

2016 EN IMAGES

28|10

01|09



PARTICIPATION DE LA COI AU CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (IUCN) À HAWAÏ (ÉTATS-UNIS)

Présentation des enjeux de conservation de la nature sur l'île Rodrigues (Maurice) par M. David Burney, expert (à gauche), Mme Toky Rasoloarimanana, chargée de communication du projet SmartFish (au centre) et Mme Gina Bonne (à droite), chargée de mission « Environnement durable et changement climatique » de la COI



VISITE À LA COI DE S.E. Mme AMEENAH GURIB-FAKIM, PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE, À L'OCCASION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LA COI ET L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

10|11

MARCHE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Au premier plan, de g. à d. : S.E. Mme Susan Coles, Haut-commissaire de l'Australie à Maurice ; S.E. Mme Aurore Perraud, ministre mauricienne de l'Égalité du genre, du Développement de l'enfant et du Bien-être de la famille ; S.E. Mme Marjaana Sall, ambassadeur de l'Union européenne à Maurice ; Mme Koulthoum Djamadar, chargée de mission « Politique et diplomatie, santé, genre et mobilité » de la COI et Mme Ginette Villeneuve-Anaudin, présidente de la plateforme Entreprendre au féminin océan Indien



27|10



REMISE DE CERTIFICATS AUX VÉTÉRINAIRES MALGACHES VENUS PRÊTER MAIN FORTE AUX VÉTÉRINAIRES MAURICIENS POUR LA VACCINATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE DURANT L'ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE APHTEUSE

Le Secrétaire général de la COI a remis leurs certificats aux vétérinaires malgaches, en présence des chargés de mission, M. Luc Ralaimarindaza (à g.) et Mme Koulthoum Djamadar (à d.) ainsi que de M. Loïc Flachet, chef du projet Veille sanitaire de la COI

23|11



DON DE LA CHINE

S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI, et S.E.M. Li Li, ambassadeur de Chine à Maurice, ont signé un accord de don d'un montant de 100 000 \$. C'est le cinquième appui de ce type de la République populaire de Chine qui est devenue le premier pays observateur de la COI lors du 31^e conseil des ministres

29|11



SIGNATURE DE LA CONVENTION INCA

S.E. Mme Marjaana Sall, ambassadeur de l'Union européenne à Maurice, et S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI, lors de la signature de la Convention de financement du projet de renforcement des capacités institutionnelles (projet INCA) d'un montant de 5 millions € du 11^{ème} Fonds européen de développement sur 5 ans